

1^{ÈRE} ÉDITION : SPÉCIAL MARCHÉS

	DÉPARTS (MAIRIES DE CHAQUE COMMUNES)	DESTINATIONS
MARDI	8H30	Marché de l'Isle-Adam
JEUDI	8H30	Marché d'Auvers-sur-Oise
VENDREDI	8H30	Marché de l'Isle-Adam
SAMEDI	8H30	Marché de Nesles-la-Vallée (1 ^{er} samedi du mois pour tous)

Le planning culturel avec expositions, métiers d'arts et festivals vous sera communiqué au premier trimestre 2022.



LE P'TIT BUS DU SAUSSERON

SENIORS
TRANSPORT
GRATUIT

Initiative solidaire de la Communauté de Communes
Sausseron-Impressionnistes

Le P'tit Bus du Sausseron (8 places) est destiné aux habitants du territoire de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes à partir de 65 ans.

Pour profiter de ce service gratuit, c'est simple, contacter le Centre Communal d'Action Sociale d'Auvers-sur-Oise au 06 08 15 94 31 pour les différentes modalités : cartes d'adhésion, inscriptions, réservations ou annulations.

Règles de vie à bord du P'tit Bus

Article 1 : Accès et Bagages

Les personnes utilisatrices du Minibus doivent avoir la capacité de faire leurs courses seules, de monter et de descendre du véhicule sans l'aide du chauffeur.

Il est demandé de ne pas se charger de plus d'un ou deux sacs, caddy ou cabas par personne en plus du sac à main. Les bagages restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis à bord du minibus.

Article 2 : Adhésion

Une carte d'adhésion fournie au préalable vous sera demandée à chaque sortie.

Article 3 : Organisation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une desserte si moins de quatre personnes sont inscrites.

Les réservations se feront par ordre d'inscription.

Une liste d'attente sera mise en place au-delà de 8 réservations par sortie.

La destination prévue lors de la réservation ne peut être modifiée au cours du trajet.

Article 4 : Lieux de prise en charge

Se présenter 5 minutes avant l'horaire devant votre mairie, merci d'être ponctuel (le bus ne pourra pas attendre les retardataires).

Article 5 : Sécurité

Le port de la ceinture de sécurité à bord du minibus est obligatoire.

Article 6 : Comportements à bord du véhicule

Veiller à ne pas incommoder les autres voyageurs ou le chauffeur du véhicule, sous peine de se voir refuser l'accès au service.

Il est notamment interdit de fumer, de boire, de manger et de monter dans le minibus en état d'ébriété.

Article 7 : Objets trouvés

Les objets trouvés dans le véhicule seront remis au Centre Communal d'Action Sociale d'Auvers-sur-Oise où ils pourront être récupérés.

Les destinations proposées seront dans un premier temps : Les marchés d'Auvers-sur-Oise, l'Isle-Adam et Nesles-la-Vallée.

Organisation des tournées selon un programme hebdomadaire par code couleur.

1^{ÈRE} SEMAINE DU MOIS : ZONE VERTE

2^{ÈME} SEMAINE DU MOIS : ZONE ORANGE

3^{ÈME} SEMAINE DU MOIS : ZONE VIOLETTE

4^{ÈME} SEMAINE DU MOIS : ZONE BLEUE

